



Federale Synode

van Protestantse en Evangelische Kerken in België

Synode Fédéral

des Eglises protestantes et évangéliques de Belgique

Dates et données

1802

Régime français : Napoléon I^{er} traite les cultes protestants de la même façon que le culte catholique Romain. Cette reconnaissance reste acquise dans le Royaume Uni des Pays-Bas et après dans la Belgique indépendante. Paiement de salaires de pasteurs et (indemnité) de logement.

1831

La Constitution belge joint le régime de soutien (actuel art. 181) à la liberté d'organisation (art. 19 et art. 21).

1839

Établissement du Synode de l'Union des Églises protestantes évangéliques du Royaume de Belgique comme représentant des seize paroisses financées – reconnaissance comme autorité de *toutes* les églises protestantes. Une réorganisation en 1957 et un certain nombre de fusions menèrent à la création en 1979 de l'Église Protestante Unie de Belgique (ÉPUB).

En outre, plusieurs communautés protestantes et évangéliques apparaissent déjà avant la première Guerre Mondiale : l'Église Chrétienne Missionnaire Belge (1837), les Assemblées de Frères (1854), l'Armée du Salut (1889), les Églises Baptistes (1892), les Églises Réformées (1894), les Adventistes du Septième Jour (1897). À l'heure actuelle (2020), certaines de ces communautés font partie de l'ÉPUB ou y sont affiliées, d'autres sont membres du Synode Fédéral et d'autres encore ne sont affiliées à aucune des deux branches.

1918

La première Guerre Mondiale forme l'arrière-plan d'un accroissement important des églises protestantes et évangéliques, entre autres grâce à la Mission Évangélique Belge (1919), à l'Église Méthodiste (1920) et aux Églises Pentecôtistes (1930).

1972

Le deuxième Concile du Vatican occasionne (sans le vouloir) un accroissement important, notamment au sein des Christelijke Gereformeerde Kerken et des Evangelische Christengemeenten Vlaanderen.





1987

La Evangelische Alliantie Vlaanderen (E.A.V.) est constituée en ASBL pour représenter ses membres auprès d'instances officielles et de l'ÉPUB. Plus tard, la Fédération Évangélique Francophone de Belgique se joindra à elle dans ce dialogue (1989). À l'initiative de l'ÉPUB, la Concertation des Églises Protestantes et Évangéliques est lancée (1989-1991), mais elle ne mène à rien.

Dans cette même période, l'accroissement des Églises évangéliques continue, surtout par l'immigration (en provenance d'Afrique, d'Amérique du Sud, de l'Europe de l'Est). Ces Églises sont souvent unies au sein de nouvelles dénominations : Église de Dieu (1990), Réseau Antioche (1994), la Fraternité (2015).

1994

Des changements dans la législation de l'enseignement néerlandophone amènent à la création d'une commission compétente pour l'enseignement religieux protestant composée de membres aussi bien de l'ÉPUB que de l'E.A.V. et du Verbond van Vlaamse Pinkstergemeenten.

1998

Le Synode Fédéral des Églises protestantes et évangéliques de Belgique est créé. Au début, l'idée était de rassembler toutes les Églises protestantes et évangéliques dans ce Synode, mais cette initiative n'a pas abouti. Dès lors, le Synode Fédéral est plutôt le pendant de l'ÉPUB.

2003

Le ministre de Justice (compétent pour les cultes) prend acte de la constitution du Conseil Administratif du Culte Protestant et Évangélique (C.A.C.P.E.) comme institution représentative. Les statuts du C.A.C.P.E. partent du principe d'une composition paritaire avec deux branches : l'ÉPUB et le Synode Fédéral.

2020

Le C.A.C.P.E. réunit actuellement 780 paroisses protestantes et évangéliques. La branche de l'ÉPUB compte 200 églises, a 117 pasteurs financés par les pouvoirs publics, six secrétaires et un président du Synode (actuellement le Past. Steven H. Fuite) ; le Synode Fédéral compte 580 églises, a 27 postes de pasteur financés par les pouvoirs publics, quatre secrétaires et un président du Synode (actuellement le Dr Geert W. Lorein).